

Élucidation des crimes et délits enregistrés en 2022 par les services de sécurité

Le taux d'élucidation des crimes et délits enregistrés par les services de sécurité est variable selon la catégorie d'infraction. Les atteintes aux biens sont moins souvent élucidées. En particulier, s'agissant des vols sans violence contre des personnes, des cambriolages de logements et des vols liés aux véhicules enregistrés en 2022, les taux d'élucidation associés ne dépassent pas 7 % au bout d'un an. Les atteintes aux personnes sont plus souvent élucidées : plus de la moitié des atteintes aux personnes enregistrées en 2022 sont élucidées au bout d'un an, en particulier les homicides (69 % au bout d'un an).

Entre 2017 et 2022, le taux d'élucidation évolue plus ou moins fortement selon la catégorie d'infraction. Alors qu'il est stable à un an pour la plupart des indicateurs, il est en baisse pour les violences sexuelles (- 8 points entre 2017 et 2022) et en nette baisse pour les homicides et les escroqueries et abus de confiance (-12 points entre 2017 et 2022). Le taux d'élucidation des vols avec violence augmente de 3 points sur la période.

La part des crimes et délits élucidés dès les premiers mois après la constatation varie également selon la catégorie de l'infraction. Au sein des atteintes à la personne, les violences sexuelles sont les plus longues à être élucidées : seules 55 % des violences sexuelles enregistrées en 2022 et élucidées au bout d'un an le sont en moins d'un mois alors que 81 % le sont pour les homicides. Pour les atteintes aux biens enregistrées en 2022 et élucidées au bout d'un an, les escroqueries et abus de confiance sont moins fréquemment élucidés au bout d'un mois (50 %) que les vols avec violence (75 %).

Les services de police et de gendarmerie nationales enregistrent les infractions constatées à la suite d'une plainte déposée par une victime, d'un signalement, d'un témoignage, d'un flagrant délit, etc. (*Encadré 1*). Pour une partie des infractions relevées, ils identifient un auteur présumé (mis en cause), c'est-à-dire une personne à l'encontre de laquelle il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission de l'infraction (témoignages, traces ou indices, ...).

Après audition du mis en cause, le crime ou le délit est dit « élucidé » (sauf quelques cas particuliers où le crime ou le délit est élucidé sans audition), sans présager des suites judiciaires une fois la procédure transmise à la justice.

Les atteintes aux biens sont moins souvent élucidées que les atteintes aux personnes

Comme les années précédentes, les atteintes aux personnes sont les infractions les mieux élucidées (*Encadré 2*)

parmi celles enregistrées en 2022. En effet, ces atteintes (coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, violences sexuelles et homicides) sont élucidées au bout de 3 mois à plus de 35 % (*Figure 1*), voire 71 % pour les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus ayant lieu dans le cadre familial. En revanche, les taux d'élucidation pour les atteintes aux biens enregistrées en 2022 (vols avec et sans violence, cambriolages de logements, vols liés aux véhicules, escroqueries et abus de confiance) ne dépassent pas 19 % au bout d'un an.

Les infractions relatives au trafic et à l'usage de stupéfiants étant pour l'essentiel révélées par l'action des forces de sécurité, elles sont de fait pratiquement toutes élucidées.

Au bout de 3 mois, 60 % des homicides enregistrés en 2022 sont élucidés et presque 70 % le sont au bout d'un an. Les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés en 2022 sont également fortement élucidés (59 % à 3 mois et 69 % à 1 an). Cette forte élucidation est notamment portée par les coups et

blessures volontaires dans le cadre familial, puisque 81 % de ces infractions sont élucidées au bout d'un an (54 % pour les autres coups et blessures volontaires). Dans le cas des infractions intrafamiliales, la victime connaît l'auteur des faits, ce qui facilite l'élucidation ; l'élucidation n'est toutefois pas systématique dans la mesure où il est nécessaire de disposer d'indices graves ou concordants pour mettre en cause une personne. Par ailleurs, ces affaires peuvent être confiées, au sein des commissariats et des brigades de gendarmerie à des enquêteurs spécialisés dans le traitement des infractions ayant trait à la famille, disposant de moyens dédiés facilitant les investigations, pouvant donc favoriser l'élucidation. Les violences sexuelles enregistrées en 2022 par les forces de sécurité suivent ce même constat même si le taux d'élucidation est moins élevé (56 % à un an) : l'élucidation est plus fréquente pour les violences sexuelles ayant eu lieu dans le cadre familial (63 % à 1 an) qu'en dehors du

cadre familial (53 % à 1 an). Le plus faible taux d'élucidation à 1 an associé aux violences sexuelles par rapport à ceux des autres atteintes aux personnes peut, en partie, s'expliquer parce que les violences sexuelles continuent à être davantage élucidées après 1 an (*Encadré 3*) que les autres catégories d'infraction. Le délai d'élucidation des violences sexuelles est donc plus long.

Les taux d'élucidation des atteintes aux biens sont très nettement inférieurs. Les vols liés aux véhicules, les cambriolages de logements et les vols sans violence contre des personnes, enregistrés en 2022, sont les infractions les moins bien élucidées. Leur taux d'élucidation à 1 an est compris entre 6 % et 7 %. Les escroqueries et abus de confiance et les vols avec violence sont un peu mieux élucidés puisqu'un peu plus d'une infraction sur dix est élucidée au bout de 3 mois, et entre une sur six et une sur cinq l'est au bout d'un an.

Encadré 1 – La délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police de gendarmerie nationales rédigent des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Les bases de données ayant servi à l'étude sont les bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie nationales, disponibles depuis 2016. Elles décrivent l'ensemble des infractions (principales et secondaires) enregistrées ou élucidées en France. Ces infractions sont de nature criminelle, délictuelle (y compris les délits routiers) ou contraventionnelle, elles sont caractérisées par une nature d'infraction (NATINF). La présente étude porte

uniquement sur les infractions de nature criminelle ou délictuelle. Ces bases statistiques intègrent la date et l'adresse de commission de l'infraction, la date d'enregistrement, ainsi que des informations sur le lieu de commission (par exemple, les transports en commun) et sur le caractère intrafamilial ou non de l'infraction. Elles comportent l'index (correspondant aux catégories de crimes et délits selon « l'État 4001 », comptages historiques du ministère de l'Intérieur), le nombre de faits constatés, le nombre de faits élucidés ainsi que la date d'unité de compte (date de prise en compte dans « l'État 4001 » par les forces de sécurité), la date d'élucidation et la date de clôture de la procédure. Les faits constatés peuvent correspondre à des unités de compte différentes selon le type d'infraction ; **il n'est donc pas possible d'agréger l'ensemble des faits constatés et/ou élucidés pour obtenir un indicateur global de délinquance ou d'élucidation.**

Encadré 2 – Définitions et champ de l'étude

Définition des concepts

Une infraction est considérée comme élucidée si elle est imputée à au moins une personne mise en cause : l'élucidation ne peut être comptabilisée qu'à la condition que l'auteur présumé ou au moins l'un des auteurs présumés ait été interpellé, entendu par procès-verbal et présenté comme auteur présumé dans la procédure transmise à l'autorité judiciaire. Par ailleurs, un fait est constaté dès lors qu'il est porté pour la première fois à la connaissance de la police ou de la gendarmerie. Dans cette étude, la notion d'élucidation retenue est celle utilisée pour les statistiques historiques issues de l'État 4001.

Indicateur utilisé

Dans cette étude, le taux d'élucidation représente la part des faits élucidés parmi ceux enregistrés sur une période donnée. Celui-ci dépend du moment où il est calculé après l'enregistrement des faits.

La méthode de calcul de l'indicateur est présentée dans l'Interstats Méthode n° 18 « [Élucidation des faits de délinquance par la police et la gendarmerie nationales : une nouvelle méthode de calcul](#) ». Les chiffres publiés par le passé ont vocation à être révisés chaque année du fait de la méthode mise en œuvre.

Champ

La présente étude porte plus spécifiquement sur certaines catégories de crimes et délits, correspondant aux principaux indicateurs de la délinquance enregistrée actuellement suivis par le SSMSI : homicides, coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus), violences sexuelles, vols avec violence, vols sans violence contre des personnes, cambriolages de logement, vols liés aux véhicules, escroqueries et abus de confiance.

À la différence des indicateurs habituels, les indicateurs vols avec armes et vols avec violence sans arme sont regroupés dans l'indicateur « Vols avec violence » et les indicateurs vols d'accessoires de véhicules, vols dans les véhicules et vols de véhicules motorisés sont regroupés dans l'indicateur « Vols liés aux véhicules ». Par ailleurs, seul l'index « 91 » de l'indicateur conjoncturel « Escroquerie » est étudié ici, il s'agit de l'indicateur d'escroqueries et abus de confiance. Les données de la plateforme Thésée ne sont pas prises en compte.

Cas particulier du trafic et de l'usage de stupéfiants et des destructions et dégradations volontaires

Les taux d'élucidation pour les infractions liées aux stupéfiants et pour les destructions et dégradations volontaires ne sont pas présentés car ces champs infractionnels regroupent des natures d'infraction ayant des unités de compte différentes que l'on ne peut donc pas sommer.

Figure 1 – Taux d'élucidation des infractions enregistrées par les services de sécurité en 2022

En %

	Taux d'élucidation			
	à 3 mois	à 6 mois	à 9 mois	à 12 mois
Homicides	60	64	68	69
Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (CBV)	59	64	67	69
<i>Violences intrafamiliales</i>	71	77	79	81
<i>Autres CBV</i>	43	49	52	54
Violences sexuelles	38	46	52	56
<i>Violences intrafamiliales</i>	46	54	59	63
<i>Autres violences sexuelles</i>	35	43	49	53
Vols avec violence	13	15	15	16
Vols sans violence contre des personnes	5	6	7	7
Cambriolages de logements	5	6	7	7
Vols liés aux véhicules	4	5	6	6
Escroqueries et abus de confiance	12	15	17	19

Lecture : 59 % des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés en 2022 sont élucidés au bout de 3 mois.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

Le taux d'élucidation à 1 an des escroqueries et abus de confiance a diminué de 12 points entre 2017 et 2022

Le taux d'élucidation à 1 an est globalement stable entre 2017 et 2022 pour la moitié des indicateurs : il varie de -1 point pour les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, les vols sans violence contre des personnes, les cambriolages de logements et les vols liés aux véhicules (*Figure 2*).

Néanmoins, certains indicateurs connaissent des variations beaucoup plus importantes. Le taux d'élucidation à 1 an pour les escroqueries et abus de confiance passe de 31 % en 2017 à 19 % en 2022, soit une diminution de 12 points en 5 ans, comme pour le taux d'élucidation des homicides. L'élucidation des violences sexuelles est également en baisse depuis 2017 (-8 points entre 2017 et 2022). Cette diminution concerne aussi bien les violences sexuelles dans le cadre familial (-9 points entre 2017 et 2022) que celles réalisées en dehors. Ces baisses peuvent, en partie, s'expliquer par une augmentation du nombre de crimes et délits enregistrés pour ces catégories d'infractions. En effet, entre 2017 et 2022 le

nombre d'escroqueries et abus de confiance enregistrés par les forces de sécurité augmente de 36 % et celui des violences sexuelles de 108 % sur cette même période (*Figure 2*). En outre, la baisse plus importante du taux d'élucidation pour les escroqueries et abus de confiance pourrait s'expliquer par une complexification et une diversification des modes opératoires d'escroqueries, avec la multiplication des escroqueries numériques par exemple. Par ailleurs, les auteurs utilisent des techniques de plus en plus sophistiquées, et peuvent agir depuis des lieux se trouvant à l'étranger ce qui rend l'élucidation plus complexe. Les homicides suivent la même tendance que les escroqueries et abus de confiance et les violences sexuelles, avec une baisse du taux d'élucidation de 12 points entre 2017 et 2022 et une hausse du nombre d'enregistrement d'homicides de 16 % sur cette même période. La baisse du taux d'élucidation observée pour les homicides, les coups et blessures volontaires hors du cadre familial et pour toutes les catégories de violences sexuelles ne signifie pas pour autant que le nombre de crimes et délits élucidés diminue (*Figure 2*). Au contraire, ceux-ci augmentent entre 2017 et 2022 à l'exception du nombre d'homicides élucidés qui reste sensiblement stable (-1 point entre 2017 et 2022).

Le taux d'élucidation à 1 an des vols avec violence augmente de 3 points entre 2017 et 2022, probablement en lien avec la baisse du nombre d'enregistrements pour cette catégorie d'infractions sur la période (-32 %).

Le taux d'élucidation à 1 an des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus varie très peu depuis 2017 (-1 point en 5 ans). Bien que le nombre de coups et blessures volontaires enregistrés dans le cadre familial se soit accru rapidement (+91 % en 5 ans), le taux d'élucidation associé augmente légèrement (+1 point). S'agissant des coups et blessures volontaires enregistrés hors du cadre familial, le taux d'élucidation associé diminue de 9 points entre 2017 et 2022 dans un contexte où le nombre de victimes s'accroît de 23 %. Cela pourrait s'expliquer en partie par une plus forte attention des services envers la résolution des affaires intrafamiliales.

Moins de crimes et délits élucidés au bout de 3 mois pour les violences sexuelles que pour les autres types d'atteintes aux personnes

Des infractions sont élucidées plusieurs années après leur constatation (*Encadré 3*). Cette partie s'attache à appréhender la part des crimes et délits élucidés peu de temps après la constatation. Pour des questions de recul temporel, cette partie ne porte que sur les infractions élucidées au plus un an après leur constatation. En 2022, à l'exception des violences sexuelles, la part des crimes et délits élucidés à 1 mois parmi ceux élucidés au bout d'1 an est globalement plus élevée pour les atteintes aux personnes que pour les atteintes aux biens. En effet, en 2022, alors que 81 % des homicides et 76 % des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus élucidés au bout d'1 an le sont en

Figure 2 – Taux d'élucidation un an après l'enregistrement des crimes et délits par les services de sécurité, selon l'année d'enregistrement des crimes et délits

	Taux d'élucidation à 1 an (en %)						Variation (2017-2022)	Évolution du nombre de crimes et délits constatés entre 2017 et 2022	Évolution du nombre de crimes et délits élucidés au bout d'un an entre 2017 et 2022
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	[en point]	(en %)	(en %)
Homicides	81	81	77	80	72	69	-12	16	-1
Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (CBV)	71	70	69	72	72	69	-1	53	48
<i>Violences intrafamiliales</i>	80	80	79	82	83	81	1	91	94
<i>Autres CBV</i>	63	62	60	62	59	54	-9	23	6
Violences sexuelles	64	62	59	61	57	56	-8	108	82
<i>Violences intrafamiliales</i>	74	73	70	69	64	63	-9	118	87
<i>Autres violences sexuelles</i>	61	59	55	58	54	53	-8	104	75
Vols avec violence	13	14	14	16	16	16	3	-32	-41
Vols sans violence contre des personnes	8	8	7	8	8	7	-1	-7	-19
Cambriolages de logements	8	8	8	9	8	7	-1	-16	-27
Vols liés aux véhicules	7	7	7	7	7	6	-1	-9	-22
Escroqueries et abus de confiance	31	30	25	22	17	19	-12	36	-17

Lecture : 71 % des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés en 2017 ont été élucidés au bout d'1 an. Entre 2017 et 2022, le taux d'élucidation à un an des escroqueries et abus de confiance a baissé de 12 points.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2017 et 2023.

Encadré 3 – L'élucidation des atteintes aux biens enregistrées en 2019 évolue peu après 1 an.

Après 1 an, l'élucidation continue d'évoluer de manière plus ou moins importante selon le type d'atteintes considéré. En effet, alors que l'élucidation des atteintes aux biens enregistrées en 2019 évolue très peu après 1 an, celle des atteintes aux personnes enregistrées sur la même période continue de progresser assez fortement par la suite. À l'exception des escroqueries et abus de confiance, seules 1 % des atteintes aux biens sont élucidées entre 1 an et 2 ans après la constatation. Ainsi, pour ce type d'infraction, l'élucidation n'évolue presque plus après 1 an. Le taux d'élucidation des escroqueries et abus de confiance continue d'évoluer après 1 an, puisque 29 % des escroqueries sont élucidées au bout de 2 ans, alors que 25 % l'étaient à 1 an, soit une hausse de 4 points en 1 an. Après 2 années, celui-ci continue de progresser légèrement (+2 points en 2 ans).

S'agissant des atteintes aux personnes, le taux d'élucidation des violences sexuelles est celui qui évolue le plus après 1 an. L'élucidation des violences sexuelles augmente de 8 points entre l'élucidation à

1 an (59 %) et celle à 2 ans (67 %). Le taux d'élucidation des violences sexuelles évolue encore au cours des deux années suivantes puisque le taux d'élucidation passe à 71 % au bout de 4 ans. Cette progression s'observe autant pour celles enregistrées dans le cadre familial qu'en dehors du cadre familial. Les homicides et les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés en 2019 continuent eux aussi à être élucidés après 1 an. En effet, alors que 77 % des homicides enregistrés en 2019 sont élucidés au bout d'un an, 81 % le sont à 2 ans et 84 % le sont à 3 ans, soit une hausse de 4 points en 1 an et de 7 points en 2 ans. Le taux d'élucidation des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés en 2019 suit cette même tendance puisque 75 % de ces violences sont élucidées au bout de 3 ans alors que 69 % l'étaient au bout d'un an. Cette évolution est constatée autant pour ceux enregistrés dans le cadre familial qu'en dehors du cadre familial. Après 3 ans, le taux d'élucidation n'évolue presque plus pour l'ensemble des catégories d'infractions.

Taux d'élucidation des crimes et délits enregistrés par les services de sécurité en 2019 à différents horizons

En %

	Taux d'élucidation (en %)				Variation (1 an - 2 ans) [en point]	Variation (1 an - 4 ans) [en point]
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans		
Homicides	77	81	84	85	4	8
Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (CBV)	69	73	75	75	4	6
<i>violences intrafamiliales</i>	79	83	85	86	4	7
<i>autres CBV</i>	60	64	65	66	4	6
Violences sexuelles	59	67	69	71	8	12
<i>violences intrafamiliales</i>	70	78	80	82	8	12
<i>autres violences sexuelles</i>	55	63	65	67	8	13
Vols avec violence	14	15	15	15	1	1
Vols sans violence contre des personnes	7	8	8	8	1	1
Cambriolages de logement	8	9	10	10	1	2
Vols liés aux véhicules	7	8	8	8	1	1
Escroqueries et abus de confiance	25	29	30	31	4	6

Lecture : 25 % des escroqueries et abus de confiance enregistrés en 2019 ont été élucidés au bout d'un an, 31 % l'ont été après 4 ans soit 6 points de plus.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2019 et 2023.

moins d'un mois, seuls 55 % des violences sexuelles sont dans la même situation (*Figure 3*). Parmi les violences sexuelles et les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés, la part de crimes et délits élucidés dans un délai court est logiquement plus élevée pour les violences intrafamiliales que pour celles ayant lieu en dehors du cadre familial. En effet, la part des violences intrafamiliales élucidées en moins d'un mois parmi ceux élucidés en 1 an est de 79 % pour les coups et blessures volontaires et de 61 % pour les violences sexuelles, contre 69 % pour les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus en dehors du

cadre familial et de 52 % pour les violences sexuelles en dehors du cadre familial, soit une différence de l'ordre de 10 points. Cela s'explique en partie par la connaissance de l'auteur par la victime qui permet d'identifier plus facilement et plus rapidement l'auteur des faits.

Pour les atteintes aux biens, la part des crimes et délits élucidés dans un délai court est plus élevée pour les vols avec violence puisque 75 % de ces vols élucidés au bout d'un an le sont en moins d'un mois. Cette part varie entre 50 % et 62 % pour les autres atteintes aux biens, la part la plus faible étant observée pour les escroqueries et abus de confiance. ■

Figure 3 – Part des crimes et délits élucidés à différents horizons parmi ceux élucidés au bout d'un an pour les infractions enregistrées par les services de sécurité en 2022

En %

	Part des crimes et délits élucidés à différents horizons parmi ceux élucidés au bout d'un an			
	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois
Homicides	81	87	93	97
Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (CBV)	76	85	93	97
<i>violences intrafamiliales</i>	79	88	94	98
<i>autres CBV</i>	69	80	90	96
Violences sexuelles	55	68	83	93
<i>violences intrafamiliales</i>	61	73	86	94
<i>autres violences sexuelles</i>	52	66	81	92
Vols avec violence	75	84	92	97
Vols sans violence contre des personnes	62	75	87	95
Cambriolages de logement	55	66	80	91
Vols liés aux véhicules	57	69	83	93
Escroqueries et abus de confiance	50	64	80	92

Lecture : En 2022, 81 % des homicides élucidés au bout d'un an parmi ceux enregistrés en 2022 l'ont été moins d'un mois après leur constatation.

Champ : France; infractions enregistrées en 2022 et élucidées au bout d'un an.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

Pour en savoir plus

- **Bernard M.**, « *Élucidation des crimes et délits enregistrés par les services de sécurité en 2021* », *Interstats Info Rapide* n° 24, avril 2023.
- **Bernard M.**, « *Élucidation des faits de délinquance par la police et la gendarmerie nationales : une nouvelle méthode de calcul* », *Interstats Méthode* n° 18, décembre 2021.
- **SSMSI**, « *Insécurité et délinquance en 2023, une première photographie* », *Interstats Analyse* n° 64, janvier 2024.
- **SSMSI**, « *Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique complet* », septembre 2023.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Gwennaël Solard

Auteur : Maxime Exavier

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur X : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr